

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 28 JUIN 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par M. BON).

Membre absent (1) : Mme TOLLLOT.

Date de convocation : 21 juin 2011

Délibération n° : 36-2011

Objet : Admission de créances en non valeur

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ Budget principal :

- Résidence Abrioux	:	2 842,79 €
- Repas à Domicile Livraison	:	81,05 €
- Entretien du Linge	:	107,05 €
TOTAL	:	3 030,89 €

⇒

⇒ Budgets annexes:

- Résidence Les Marguerites	:	4 129,76 €
- Résidence Les Marronniers	:	7,09 €
- Service Actions Tutélaires	:	1 606,47 €

TOTAL GENERAL : 8 774,21 €

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 7 JUL. 2011



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Francis OUDOT



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2011